

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2013

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil mercredi, le 4 septembre 2013, à compter de 19 h 30, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Sylvie Robidas	siège 2
Vacant	siège 3
Robert Fontaine	siège 5
Alain Tétrault	siège 6

Absence motivée

Vincent Tremblay	siège 4
------------------	---------

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Après avoir constaté le quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

Résolution 2013-06-224

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire qui est le suivant :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Rallongement d'égout;
4. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
5. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. RALLONGEMENT D'ÉGOUT

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LE POINT DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR

Aucun-e citoyen-ne est présent-e parmi l'assistance.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 20 h 35.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière